

dit quelque part : « Les lois doivent être tellement propres au peuple pour lequel elles sont faites que c'est un grand hasard si celles d'une nation peuvent convenir à une autre. » Du sommet de je ne sais quel Sinaï, nous avons constamment tenté d'en décréter d'aussi étrangères à nous-mêmes qu'aux autres nations.

Dans ce travail sur nos principales crises financières, je n'ai rien dit de celle où se sont passées les dernières années de notre ancienne monarchie, et qui s'est continuée durant toute la révolution. Elle m'aurait entraîné dans de trop longs développements. La richesse est toujours constituée comme l'est elle-même la société, et des causes trop diverses ou trop lointaines expliqueraient seules les caractères, comme les résultats de cette première grande crise, sans que d'utiles, de suffisantes applications s'en puissent retirer aujourd'hui, sinon très-exceptionnellement. J'ai rappelé, au contraire, les deux plus remarquables crises de la Hollande et de l'Angleterre, bien qu'elles remontent à peu près à la même époque, parce qu'elles offrent par leur cours, autant que par les mesures opposées qu'elles ont suscitées, des enseignements très-précieux et très-certains. Après la crise de 1814 et de 1815, il ne m'a pas non plus paru nécessaire de m'arrêter à celle de 1830, combattue pourtant, elle